

■ Budget 2018

Budget communal primitif 2018

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement

courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de

la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 3 728 493€ incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

1/ Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 6,31% par rapport aux dépenses réalisées en 2017.

Les charges à caractère général et les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts) sont en baisse. Les charges de personnel qui représentent 62% des dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation. Celle-ci s'explique principalement, au-delà de l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), par le recrutement d'agents contractuels pour remplacer 3 congés maternité et renforcer le service cadre de vie sur une période de 7 mois, la mise en place de la participation employeur à la mutuelle des agents et l'instauration de l'indemnité compensatrice due à l'augmentation de la CSG.

Les pénalités sur les logements sociaux augmentent de 38,28%. Il manque aujourd'hui 86 logements sociaux sur la

commune. La commune doit en effet réaliser 25% de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales qui est de 848 au 1^{er} janvier 2017.

2/ Les recettes de fonctionnement

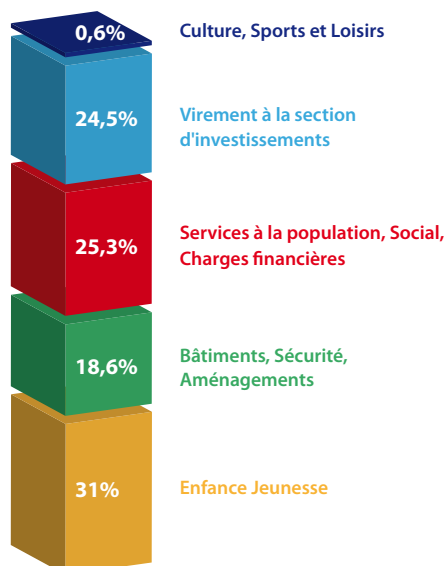
Les prévisions de recettes réelles sont en hausse de 1,57% par l'apport d'une recette exceptionnelle de 200 000€ qui provient du budget assainissement. En effet, il est prévu le reversement d'une partie de l'excédent de l'exercice 2017 du budget assainissement vers le budget de la commune. Les dotations de l'état sont en baisse de 7,14% par rapport au perçu de 2017.

il est tenu compte d'une baisse éventuelle du fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) et éventuellement de la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

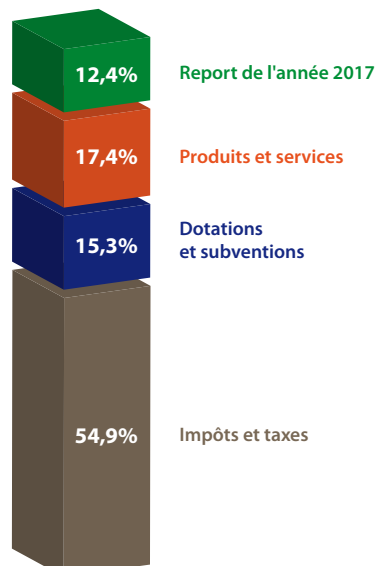
Stabilité fiscale : les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés, à savoir :

Taxe d'habitation :	15,66 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	27,81 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	60,29 %

Dépenses



Recettes



Investissement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 3 189 322 €.

1/ Les dépenses d'investissement

Parmi les prévisions de dépenses d'équipements importantes on peut noter :

- Aire de jeux des chaudrons et sol souple de l'aire de jeux de l'école maternelle Marianne : 32 158€
- Toiture école Marianne et conformité électrique Mairie : 63 000€
- Cimetières : columbariums (18 cases, cavurnes et cheminement) : 45 800€
- Travaux de mise en accessibilité PMR de l'école Marianne : 22 200€
- Travaux de voirie : 205 118€
- Eclairage public : 69 246€
- Initiatives 77 + aménagement du terrain foot (buts et rambarde) : 56 298€
- Restauration du Chevet de l'Eglise St-Saturnin : 473 741€
- Restauration de la sacristie : 29 940€
- Travaux d'extension de l'Ecole Marianne : 77 116€
- LU – RLP y compris l'évaluation environnementale et l'étude entrée de ville : 50 038€

Les principaux travaux de voirie programmés en 2018 sont les suivants :

- Réfections du chemin de Rutel, de la rue de la ferme du pré, du trottoir situé 2-6 place de la mairie
- Réalisation de plateaux surélevés Grande Rue, rue Désoyer et rue François Daru

2/ Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement mobilisées en 2018 pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement
- Les subventions, dotations et le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)
- L'emprunt.

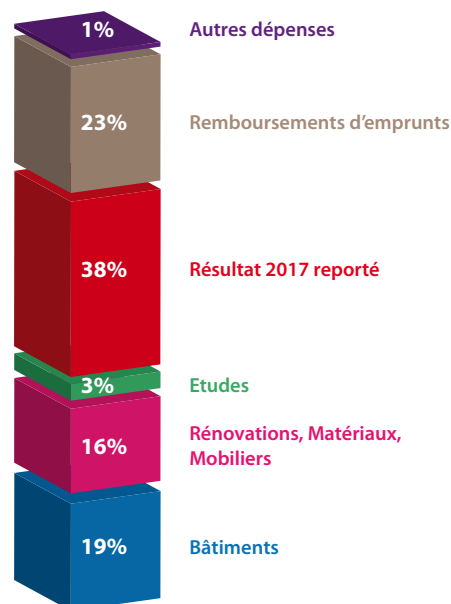
Une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2017, à hauteur de 922 671€, est affectée au compte 1068 pour couvrir le déficit de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2017 ; c'est ce qui explique cette importante augmentation des recettes.

Il est tenu compte par ailleurs d'une baisse du FCTVA car le montant des travaux d'investissement réalisés en 2017 est inférieur à celui de 2016.

Un emprunt de 300 000€ d'une durée de 15 ans, sera destiné à financer les travaux de voirie, de la toiture de l'école Marianne et des cimetières (réalisation d'un columbarium au cimetière de Chauconin et agrandissement de celui situé au cimetière de Neufmontiers)

Ce budget a été réalisé avec la plus grande prudence. La rigueur et le contrôle permanent de nos dépenses locales sont le garant de nos investissements futurs.

Dépenses



Recettes

